

REUNION DU 9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 9 novembre à 19h les conseillers municipaux de la commune de Bréville sur Mer étant réunis au lieu ordinaire de ses séances, par convocation légale sous la présidence de Mme ANDRIEUX Annick, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2017

Etaient Présents :

Mmes Annick ANDRIEUX, Emeline THEVENIN, Marie-Claude HOLLANDE, Marine LAPIE, Claudine LAMORT, Nicole MAUDUIT, Brigitte LEMIERE, Mrs Bruno BOUET, Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE Jean Michel POLGE, Jean Michel NOGUES, Frédéric FORTIN, Hubert LECOURT.

Absents non excusés :

Mr Alain HENRY

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAUDUIT

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour, deux dossiers concernant la Petite Beaumonderie, arrivés à la Mairie par courrier électronique ce jour. A l'unanimité le conseil municipal accepte.

LOTISSEMENT LA PETITE BEAUMONDERIE : INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT.

Madame le Maire propose de procéder à l'intégration dans le domaine communal, la voirie et les équipements communs (espaces verts et réseaux divers) du lotissement de la Petite Beaumonderie comme le prévoit la convention de rétrocession acceptée par délibération du 24/01/2013, qui comprend :

- La rue de la Salicorne pour un linéaire de 45 m
- Un espace vert engazonné de 300 m² à l'entrée du lotissement
- De choisir comme Notaire, Maître VIGNERON, pour établir les actes à venir et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à les signer.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette rétrocession

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DU LOTISSEMENT DE LA PETITE BEAUMONDERIE

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L 5211-4-1 11 du code général des Collectivité Territoriales, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services techniques de la ville de Donville les Bains au profit de la commune Bréville sur mer.

L'intervention des services techniques sera limitée au territoire du lotissement de la petite Beaumonderie. Il s'agit de l'entretien du domaine public du lotissement : la voirie, les espaces verts et l'eau pluviale.

Donville déterminera le coût unitaire de son fonctionnement, chaque année, à partir des dépenses inscrites dans le dernier compte administratif, les dépenses devront comprendre : Les charges de personnel et frais assimilés, c'est-à-dire la rémunération des charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation et missions.

Les fournitures d'électricité d'éclairage public.

Le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés (entretien éclairage public).

La répartition des charges sera calculée sur la base du nombre de parcelles du lotissement sur chaque commune. Soit pour Bréville sur Mer 6/20ème des frais globaux d'entretien

La présente convention est conclue pour 1 an à compter du 1^{er}/01/2018

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la convention de mise à disposition de services.

CONTRAT GRAS SAVOYE

Depuis le 1 janvier 1986, dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Manche met à la disposition des collectivités et établissements du département deux contrats groupe dont l'objet est de garantir leurs obligations d'employeur public à l'égard de leurs agents pour les risques décès, accident de service/ maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie et maternité. Le contrat actuel arrivera à son terme le 31 décembre 2017.

En vertu de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires, relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion a souscrit, à l'issu d'une procédure concurrentielle avec négociation, deux contrats d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama, par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye, à effet au 1^{er} janvier 2018.

Informé de cette démarche, vous avez mandaté le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale pour consulter en votre nom (délibération reçue le 17/03/2017 ;

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

TELETHON

Forts de son succès et encouragés par l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu, une nouvelle marche de 112 kms reliant les 14 communes de l'ex canton de Bréhal va être organisée les 8 et 9 décembre prochain. (2200€ collecté en 2016).

Le but de ce périple étant bien évidemment de collecter un maximum de dons, mais aussi de créer un grand nombre de soutiens et de solidarité envers les personnes en situation de handicap ainsi que leurs familles.

Les marcheurs du 112 kms s'arrêteront 10 minutes dans chaque mairie pour recevoir : les promesses institutionnelles, les chèques libellés à l'ordre de l'AFM Téléthon et les dons en espèces.

A savoir les marcheurs passeront à Bréville le samedi 9 décembre à 9h35 et repartiront à 9h45.

A l'unanimité le conseil municipal leur a attribué un don de 100€

DELEGUES COMMISSION GTM

Le conseil communautaire par délibération du 26/09/2017 a modifié son règlement intérieur, afin d'ouvrir plus largement les commissions aux conseillers municipaux ne disposant pas de siège communautaire. Certains conseillers souhaitent intégrer des commissions à savoir :

Communication : Mme Marie-Claude HOLLANDE, Mr Stanislas MARTIN

Culture : Mme Emeline THEVENIN

Nautisme et surveillance des plages : Mme Emeline THEVENIN, Mme Marine LAPIE

Soutien à la filière agricole : Mr Stanislas MARTIN

Finances : Mr Stanislas MARTIN

Sport : Mme Emeline THEVENIN

CHEQUES CADHOC

Comme chaque année, des chèques CADHOC seront distribués aux employés communaux soit : 150€ pour le personnel à plein temps et $\frac{3}{4}$ temps

100€ pour le personnel à mi-temps et moins

Les employés ayant un absentéisme supérieur à 60 jours dans l'année ne recevront pas de chèques CADHOC.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve

DEMANDE DE M. et Mme ANGELINI

Suite à leur demande de reconduction de la location de la petite salle pour leurs activités de peinture, un lundi par mois sauf Juillet et Août, nous demandons une participation de 150€ pour l'année 2018.

A l'unanimité le conseil donne son accord

COMPTE RENDU DU RAPPORT SUR L'EAU SYNDICAT DE LA BERGERIE

Le service d'eau potable : Syndicat Mixte de Production et de distribution d'Eau Potable de la Bergerie regroupe les communes de : Bréville sur mer, Coudeville et Longueville.

Le syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 1339 abonnés (en baisse de 9,04% par rapport à 2015) pour Distribution.

Le Syndicat d'Eau de la Bergerie - production a fourni 159 595m³.

En 2016 les abonnés domestiques ont consommé 125 852m³ soit en moyenne 146 litres par habitant et par jour.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs) le rendement du réseau était de 83%² en 2016(il était de 81%⁸ en 2015).

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 289,07€ (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2017, toutes taxes comprises) soit en moyenne 2,41€, en baisse de 0,09% par rapport à 2016.

Sur ce montant, 88% reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement et les taxes s'élèvent à 12%.

A l'unanimité le conseil donne son accord pour l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014.

INFORMATION TRAVAUX VOIRIE « LA BEAUMONDERIE »

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion (commission travaux) a eu lieu avec le cabinet TECAM le 31 Octobre 2017. Il en résulte que des ajustements sont à prévoir, dès que nous serons en possession des nouveaux plans nous informerons les riverains en Mairie.